

texlab

Espace de prototypage textile



L'UNION EUROPÉENNE ET LA WALLONIE
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



Conditions générales d'utilisation et règlement d'ordre intérieur du texlab de Liège

Présentation :

Le texlab propose un service de location de machines, de logiciels spécifiques et de différents outils pour le prototypage textile. L'atelier s'articule autour de deux grands pôles : la confection et le design textile. Le texlab se veut lieu d'émulation pour les créateurs et professionnels du textile.

Horaire d'ouverture :

Le texlab est ouvert les lundis et mercredis de 9h00 à 17h30 (fermé les jours fériés).

Localisation :

Le texlab se situe au 2ème étage de la Design Station au 78, rue Paradis à 4000 Liège, Belgique. A deux minutes à pied de la gare des Guillemins. Présence d'un ascenseur.

Public :

Stylistes, designers textile, artistes, PME, designers, industriel.le.s, ... toute personne résidant en Wallonie (hors Brabant-Wallon) désireuse de prototyper un projet textile. Professionnel.le.s ou étudiant.e.s à partir de 16 ans. Sur demande en s'adressant aux chargées de projet : fanny.vanhammee@walloniedesign.be (chargée de projet confection) ou marie.beguिन@walloniedesign.be (chargée de projet design textile)

Inscription :

- L'inscription de chaque participant.e suppose son accord avec les présentes conditions générales d'utilisation qu'il.elle a entièrement lues et comprises.
- Les personnes souhaitant louer une machine du texlab doivent impérativement adresser une réservation par e-mail pour garantir la disponibilité des espaces et des équipements aux dates souhaitées : à fanny.vanhammee@walloniedesign.be (chargée de projet confection) ou à marie.beguिन@walloniedesign.be (chargée de projet design textile)
- Le paiement de la location confirme la réservation. En cas de non-réception du paiement sous les 5 jours de la date d'émission de la facture, la réservation est suspendue dans le planning pour rendre la plage horaire disponible à d'autres utilisateur.rices.

Location :

La grille tarifaire des machines est disponible sur notre site web. www.texlabliege.be
Pour chaque machine du texlab, différentes options sont proposées. Suivant les machines, il est possible d'opter pour un système de location par heure, par demi-journée, par journée ou par cartes « multi »:

Conditions générales d'utilisation du texlab Liège. Le présent règlement est la version 2, valable à partir du 12/10/21. Il est susceptible d'évoluer. C'est toujours la version plus récente qui est valable. Elle sera communiquée aux usager.e.s du texlab, mise en ligne sur www.texlabliege.be/ texlab.

- La location à l'heure permet un accès d'une heure pour une machine (ou groupe de machines).
- La location à la demi-journée permet un accès entre 9h00 et 13h00 ou entre 13h30 et 17h30 à une machine (ou groupe de machines).
- La location à la journée permet un accès d'une journée à une machine (ou groupe de machines).
- La carte « multi » donne accès (à une machine spécifique ou un groupe de machines) durant plusieurs journées ou demi-journées, à un tarif avantageux. La carte « multi » est valable jusqu'au 31/12/2023. Les journées, ou demi-journées doivent être réservées en fonction des disponibilités du planning du texlab.
- Il est important de noter que la succession des jours de réservation des machines n'est pas garantie.
- Tout accès au texlab doit être réservé à l'avance.
- Tout désistement/empêchement doit être signalé au plus vite et au plus tard 7 jours avant la réservation.
- Lors d'une première utilisation de la machine, un moment en début de journée sera consacré à l'explication du bon fonctionnement de celle-ci. Les chargées de projet restent disponibles tout au long de la location pour conseiller et guider les usager.es.
- Les chargées de projet aident les usager.es à préparer leur venue par l'envoi notamment, d'un manuel numérique d'utilisation des machines.
- Le texlab est ouvert les lundis et mercredis, nous ne pouvons assurer la location des machines du texlab les jours de fermeture. Vous pouvez néanmoins nous contacter pour discuter de toutes demandes spécifiques.

Paiement et facturation :

- Une facture est éditée au moment de la réservation.
- Le paiement de la facture de location confirme la réservation. A la réception de la facture, le montant doit être payé sur notre compte Wallonie Design / texlab : BE13001855856439. En cas de non réception du paiement sous les 5 jours de la date d'émission de la facture, la réservation est suspendue dans le planning pour rendre la plage horaire disponible à d'autres utilisateur.rices.
- En cas d'empêchement à honorer la réservation, le montant facturé sera intégralement remboursé lorsque l'utilisateur.rice annule par e-mail au moins 7 jours avant la date de la réservation. Hors cas de force majeure, si le désistement a lieu moins de 7 jours avant la date de la réservation, le texlab retient 20% du montant de la réservation.
- Si l'usager.ère réalise qu'il.elle a prévu trop peu de temps pour sa réservation, une nouvelle réservation peut être fixée dans l'agenda. Le temps supplémentaire sera facturé au même tarif horaire que sa réservation précédente. Exemple : un usager qui réserve une machine au tarif carte « multi » qui souhaite l'utiliser 1 jour supplémentaire, peut fixer une nouvelle réservation (sous réserve de la disponibilité du planning) au prorata du tarif carte « multi ».

Moyens de paiement :

- Les paiements se font par virement sur notre compte Wallonie Design / texlab : BE13 0018 5585 6439
- Aucun argent liquide ne sera accepté

Fourniture et consommables :

- Le lab est équipé de fils pour le tissage et pour la broderie, de renfort pour la broderie, de films d'enduction pour la scan&cut et la presse à chaud dans un nombre réduit de coloris et de matières, d'une dizaine de coloris de fils en polyester pour les machines à coudre, ces consommables sont à disposition des usager.es dans le cadre d'un prototypage.
- Pour des coloris spécifiques, Il est conseillé à l'usager.ère de se fournir personnellement en fils et en matériel suivant les paramètres des machines.

Conditions générales d'utilisation du texlab Liège. Le présent règlement est la version 2, valable à partir du 12/10/21. Il est susceptible d'évoluer. C'est toujours la version plus récente qui est valable. Elle sera communiquée aux usager.e.s du texlab, mise en ligne sur www.texlabliege.be/ texlab.

- Le lab n'est pas équipé de textiles.
- Si le matériel n'est pas disponible au texlab, les chargées de projet peuvent l'aider à sourcer le matériel qu'il.elle voudrait se procurer.

Absences et désistements :

Pour informer d'une absence lors d'une plage de réservation prévue l'utilisateur est tenu.e de prévenir dès que possible les chargées de projets à l'une de ces adresses e-mail :

marie.beguिन@walloniedesign.be ou fanny.vanhammee@walloniedesign.be

- Les retenues de 20% des locations manquées ne sont ni remboursés ni déductible d'une séance ultérieure sauf désistement anticipé annoncé 7 jours à l'avance.

Modalité de remboursement :

- Si le texlab se voyait contraint d'annuler une location pour cas de force majeure (panne d'une machine, catastrophe naturelle, inondation, incendie, maladies, décès, ...) les usager.ères seront informé.es immédiatement et une autre date sera proposée. Si aucun arrangement n'est possible, le montant de la réservation sera restitué.
- Le montant d'une réservation annulée plus de 7 jours avant la date de location est remboursé intégralement.
- Le montant d'une réservation annulée moins de 7 jours avant la date de location est remboursé à 80%. 20% du montant est retenu par le texlab en tant que compensation pour l'annulation tardive.
- Si l'utilisateur fait le choix de quitter le texlab avant la fin de sa réservation, les minutes, ou heures non utilisées ne sont pas remboursées. Règlement d'ordre intérieur du texlab:
 - Le texlab demande à ses usager.ères de prendre soin du matériel et du local mis à disposition.
 - Les réglages des machines qui auront été modifiés devront être réinitialisés à la fin de l'utilisation.
 - Il est demandé de ne pas laisser des lampes/machines inutilement allumées, de ranger le matériel comme il a été trouvé à son arrivée, de vérifier la fermeture des fenêtres en partant, d'être économe en matériaux, ...
 - Il incombe aux usager.ères de laisser l'emplacement où ils.elles travaillent en parfait état de propreté : balayage des fils, ramassage des déchets éventuels, nettoyage du matériel des taches/traces éventuelles...
- Chaque usager.ères est responsable de son matériel personnel.
- Le matériel et mobilier mis à disposition des usager.ères doit être maintenu propre, en bon état et rangé scrupuleusement après usage. Les usager.ères sont supposé.es en connaître l'usage correct. Le remboursement ou les réparations de détériorations éventuelles sont à charge de leurs auteurs. Une vérification de chaque machine louée aura lieu à l'arrivée et au départ de l'utilisateur.ères.
- Le texlab décline toute responsabilité en cas d'accident, dégâts, perte ou vol dans les locaux ou aux abords.